

## ***NOMINATION IMMINENTE À LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK***

L'AJEFNB a récemment demandé au ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'honorable Peter MACKAY, qu'un juriste ou qu'un juge émanant de la communauté francophone de la province soit nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, car le gouvernement a une obligation constitutionnelle en matière d'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick.

La représentation des deux communautés linguistiques est d'une très grande importance et l'AJEFNB est d'avis que ce n'est pas seulement la capacité de fonctionner efficacement dans les deux langues officielles qui est importante, mais l'équilibre dans la représentation des communautés au sein des institutions. L'interaction entre les juges de cultures différentes enrichit les débats, favorise la connaissance des particularités régionales et renforce la confiance du public dans le système de justice. Cette diversité linguistique au sein de la Cour est plus importante que jamais étant donné le rôle qu'occupe la magistrature de gardien de l'État de droit.

Selon l'AJEFNB, la Cour d'appel doit être un lieu de rencontre, de partage et surtout d'égalité entre

les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

### ***LARRY LANDRY EST NOMMÉ JUGE***

Le 6 février dernier, l'honorable Peter MACKAY, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, annonçait la nomination de **Larry LANDRY** à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Rappelons que le juge LANDRY a siégé au Conseil d'administration de l'AJEFNB pendant plusieurs années, soit de 2000 à 2010. Ses contributions aux dossiers de l'Association ont été nombreuses, comme en témoigne son *Profil de membre* dans le numéro de juin 2006 de notre bulletin. Nous profitons de cette occasion pour lui offrir nos plus sincères félicitations !

### ***NOUVELLE REPRÉSENTANTE À FREDERICTON***

Nous souhaitons la bienvenue à **Jennifer HANSON**, avocate du cabinet Peters Rouse de Fredericton, qui remplace Tammy MOREAU au sein de notre Conseil d'administration. Maître

MOREAU a siégé à notre Conseil d'administration de 2009 à 2014. Son dévouement a été grandement apprécié et nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos plus sincères remerciements.

### ***FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE BASE REFUSÉ***

À la mi-février, l'AJEFNB a déposé une demande de financement auprès du ministère de la Justice Canada pour couvrir ses coûts opérationnels pour les trois prochaines années. Justice Canada nous a informé qu'il n'accorde plus de financement de base. Un tel financement aurait permis à l'AJEFNB de continuer à se développer et d'évoluer en tant qu'organisme francophone au Nouveau-Brunswick. Rappelons qu'en 2014, l'AJEFNB a dû abolir le poste de direction générale en raison d'un manque de financement. L'effet s'est fait sentir sur les services que nous offrons à la communauté, sur nos activités de réseautage ainsi que sur notre implication dans la communauté. Le rétablissement d'un financement de base aurait permis à l'AJEFNB de remplir sa mission et elle aurait été mieux placée pour contribuer au développement et à l'épanouissement de la communauté minoritaire francophone du N.-B.

### ***TROIS ACTIVITÉS RÉUSSIES !***

Grâce à d'importantes contributions financières du ministère de la Justice Canada, lesquelles ont été obtenues en vertu du Fonds d'appui à l'accès la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, l'AJEFNB a été en mesure de réaliser trois activités éducatives au cours de l'année financière 2014-2015. **Ces activités ont été d'une telle réussite que nous avons déposé une nouvelle demande de financement afin de nous permettre de les offrir pour les trois prochaines années !**

***Cours de formation pour les juristes francophones du Nouveau-Brunswick*** : Quatre cours de formation ont été offerts en octobre 2014, deux cours en janvier et trois cours en février 2015. Les commentaires que nous avons reçus étaient des plus positifs, ce qui nous motive à en offrir de nouveau. Nous souhaitons remercier la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick pour sa contribution à ce projet.

***Séances d'information pour les jeunes dans les écoles secondaires francophones du N.-B.*** : Pendant l'année 2014-2015, **Anik BOSSÉ**, avocate et ancienne présidente de l'AJEFNB, a visité dix-neuf écoles secondaires francophones du N.-B. Lors de ces visites, elle a discuté d'une variété de sujets, dont la maltraitance envers les jeunes, la cyberintimidation, l'exploitation sexuelle sur internet, l'intimidation en milieu scolaire, le droit du travail, les obligations à titre de consommateurs, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces séances d'information ont été autant appréciées des jeunes que des enseignants, voilà pourquoi l'AJEFNB souhaite inclure cette activité dans sa programmation annuelle.

***Séances d'information pour les composantes des universités du 3<sup>e</sup> âge du N.-B. (AUTANB)*** : Douze séances d'information ont été offertes par l'avocate **Annie DANEULT**. Ses présentations ont porté sur les droits linguistiques (le respect des droits linguistiques par les instances gouvernementales, le système judiciaire, les recours...), le droit criminel (la violence, les abus, l'exploitation, les escroqueries, les protections juridiques...), le droit de la personne (les droits et libertés, la *Charte*, la relation employeur-employé, la relation médecin-patient, les foyers de soin...), ainsi que d'autres droits qui touchent de près les personnes âgées (les droits de visites, les testaments, les arrangements préalables d'obsèques...). Les participants ont tellement apprécié ces séances d'information que l'AJEFNB souhaite également les inclure dans sa programmation annuelle.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015**

**Veillez le noter à votre agenda** – La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le **7 novembre prochain**. Comme par le passé, nous avons l'intention d'offrir des cours de formation en français dans le cadre de nos assises annuelles. Plus de détails seront fournis prochainement !

### **RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES**

Vous pouvez encore commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage – vous n'avez qu'à communiquer avec nous, soit par courriel à l'adresse [association@ajefnb.nb.ca](mailto:association@ajefnb.nb.ca), soit en composant le 506-853-4151. Le prix de vente a été fixé à **150 \$** pour les membres en règle de l'AJEFNB et à 250 \$ pour les non-membres. Rappelons que les *Règles de procédure* sont à jour au 31 mars 2013 et que les annotations comprennent la jurisprudence publiée jusqu'au volume 363 des *Recueils du Nouveau-Brunswick*.

### **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Marylène PILOTE, c.r.** – Avocate chevronnée au sein du cabinet Pilote Morin & Moreau d'Edmundston, Marylène PILOTE pratique dans les domaines du droit de la famille et du litige civil. Elle agit également à titre de greffière adjointe auprès de la Cour du Banc de la Reine dans la circonscription judiciaire d'Edmundston. Détentrice du LL.B. (1995) et du Baccalauréat en psychologie (1992) de l'Université de Moncton, elle a été récipiendaire de plusieurs bourses de mérite pendant ses études en droit. Elle compte également à son actif une formation intensive dans l'art de plaider devant les tribunaux, offerte par la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 2008. Ses contributions professionnelles sont remarquables ! Mentionnons, entre autres, l'Association du Barreau canadien, où elle est membre du Conseil d'administration; l'Association du Barreau du Nouveau-Brunswick, où elle est membre du Comité de gestion de

l'assurance, membre du Comité des admissions, agente de contrôle en vertu de la *Loi de 1996 sur le Barreau* du Nouveau-Brunswick, et chargée de cours pour les cours de préparation du Barreau dans les domaines de la responsabilité professionnelle et du droit de la famille; le Barreau du Madawaska, où elle est membre de l'exécutif depuis 1999; l'AJEFNB, où elle est membre depuis 1995 et où elle a été représentante de la région Madawaska, vice-présidente et trésorière. Nous ne pouvons passer sous silence ses nombreuses contributions à la collectivité : membre du conseil d'administration de l'Association des anciens et anciennes du Centre Saint-Louis-Maillet; membre de la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston pour sa campagne de financement; membre du conseil d'administration du Conseil diocésain de la paroisse Notre-Dame; catéchète pour le Diocèse d'Edmundston; et conférencière pour divers organismes dont l'Université du 3<sup>e</sup> âge, la Polyvalente A.-M.-Sormany, les Dames chrétiennes, l'Association francophone des aînés du N.-B. et la Société d'Alzheimer. Marylène PILOTE est mariée et a deux enfants. L'AJEFNB est fière de pouvoir la compter parmi ses membres les plus fidèles !

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Mélanie TREMBLAY
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:association@ajefnb.nb.ca">association@ajefnb.nb.ca</a>
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 240 membres.

---

